



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

31 mars 2010

GLUCOSE LAVOISIER 10 POUR CENT, solution injectable IV

B/1 poche en polypropylène de 250 ml (CIP : 398 032-9)

B/1 poche en polypropylène de 500 ml (CIP : 398 034-1)

B/1 poche en polypropylène de 1000 ml (CIP : 398 037-0)

B/20 poche en polypropylène de 250 ml (CIP : 576 198-5)

B/20 poche en polypropylène de 500 ml (CIP : 576 202-2)

B/10 poche en polypropylène de 1000 ml (CIP : 576 204-5)

Laboratoire CHAIX ET DU MARAIS

Glucose monohydraté

Code ATC : B05CX01

Date de l'AMM validé : 05/03/1998 (AMM initiale 18/06/1973)

Motif de la demande : Inscription sécurité sociale et collectivités en remplacement des poches en PVC.

Indications thérapeutiques :

- « Apport calorique glucidique
- Prévention des déshydratations intra et extracellulaires.
- Réhydratation lorsqu'il existe une perte d'eau supérieure à la perte en chlorure de sodium et autres osmoles.
- Prophylaxie et traitement de la cétose dans les dénutritions, les diarrhées ou les vomissements.
- Véhicule pour apport thérapeutique en période pré-opératoire, per-opératoire et post-opératoire immédiate. »

Le service médical rendu par ces spécialités est important.

Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et aux posologies de l'AMM.

Conditionnements : ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique